



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/1998/2
5 octobre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quatrième session
Buenos Aires, 2-13 novembre 1998
Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS
DE LA CONVENTION

ACTIVITÉS EXÉCUTÉS CONJOINTEMENT : EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS
DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (DÉCISION 5/CP.1)

Deuxième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. PRINCIPALES CONCLUSIONS	5 - 16	4
III. SYNTHÈSE DES RAPPORTS SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX D'AEC	17 - 20	8
IV. SYNTHÈSE DES RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT	21 - 44	9
A. Description des projets	22 - 33	9
B. Acceptation, approbation ou aval gouvernemental	34	14

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
C. Mesure dans laquelle les activités exécutées conjointement sont compatibles avec le développement économique du pays et ses priorités et stratégies socioéconomiques et écologiques et contribuent à les promouvoir .	35	14
D. Avantages découlant des activités exécutées conjointement	36	14
E. Avantages réels, mesurables et durables qui n'auraient pas été possibles sans l'activité exécutée conjointement	37 - 39	14
F. Financement des activités exécutées conjointement	40 - 42	15
G. Contribution au renforcement des capacités et au transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels . . .	43	16
H. Observations complémentaires	44	17
V. PERSPECTIVES	45 - 46	17

Annexe

Présentation sous forme de tableau des activités exécutées conjointement	18
Tableau 1. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote	18
Tableau 2. Nombre de projets et impact sur les émissions de gaz à effet de serre par type d'activité pendant la vie utile des projets	24
Tableau 3. Nombre de projets par type d'activité et par région	25

I. INTRODUCTION

1. Les initiatives visant à faire face aux changements climatiques peuvent donner lieu à une action concertée des Parties intéressées. C'est là un des principes énoncés dans la Convention (art. 3.3). À sa troisième session, dans sa décision 10/CP.3 ¹, la Conférence des Parties a confirmé sa décision 5/CP.1 ² instituant une phase pilote pour les activités exécutées conjointement (dénommée ci-après "phase pilote" des AEC) par les Parties visées à l'annexe I, à laquelle les autres Parties pouvaient, si elles le souhaitaient, participer à titre volontaire.

2. Dans sa décision 13/CP.3, la Conférence des Parties a chargé l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) d'établir à son intention, avec le concours du secrétariat, comme indiqué dans la décision 5/CP.1, un rapport faisant la synthèse des activités exécutées conjointement. L'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) est chargé d'aider la Conférence des Parties à examiner l'état d'avancement de la phase pilote des AEC sur la base des contributions du SBSTA. La Conférence des Parties doit, à sa session annuelle, procéder à cet examen en vue de prendre les décisions voulues au sujet de la poursuite de la phase pilote (décision 5/CP.1, par. 3 a)). Dans le cadre de cet examen, "la Conférence des Parties prend en considération la nécessité de dresser un bilan complet de la phase pilote, en vue de prendre une décision définitive au sujet de la phase pilote et des activités ultérieures, avant la fin de la décennie" (décision 5/CP.1, par. 3 b)). À sa troisième session, la Conférence des Parties a pris note du premier rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement (décision 10/CP.3), qui faisait l'objet des documents FCCC/SBSTA/1997/12 et Corr. 1-2, et Add.1).

3. Le présent document, dans lequel est présenté le deuxième rapport de synthèse sur la phase pilote des AEC a été établi conformément au mandat susmentionné. Tout en fournissant des informations sur les projets, il aborde les questions techniques, méthodologiques et institutionnelles liées aux activités exécutées conjointement. Des informations complémentaires et actualisées seront publiées dans le document FCCC/CP/1998/INF.3.

4. Du fait de l'adoption du Protocole de Kyoto, qui prévoit, dans ses articles 6 et 12, la mise en place de deux mécanismes fondés sur l'exécution de projets, et de la décision 1/CP.3, qui s'y rapporte et dans laquelle les Parties ont demandé que des travaux préparatoires soient entrepris au sujet de ces mécanismes, la phase pilote suscite désormais un intérêt accru. Même s'il existe des différences évidentes entre les mécanismes fondés sur l'exécution de projets, institués par le Protocole de Kyoto, et les activités exécutées conjointement, on pourrait, dans un certain nombre de domaines, tirer utilement parti des enseignements qui se dégagent de la phase des AEC pour concevoir, mettre au point et appliquer les mécanismes fondés sur l'exécution

¹/ Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa troisième session, voir le document FCCC/CP/1997/7/Add.1.

²/ Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa première session voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

de projets, et éviter ainsi les doubles emplois (voir également le document FCCC/SB/1998/2 ainsi que les documents FCCC/SB/1998/MISC.1 et Add.3/Rev.1, Add.5 et Add.6). À cet égard, les Parties voudront peut-être aussi se reporter à l'annexe II du document FCCC/SBSTA/1998/6 ainsi qu'au document FCCC/CP/1998/MISC.7 (et éventuellement à ses additifs) récapitulant les vues communiquées par les Parties au sujet, notamment, du programme de travail sur les mécanismes, dont il sera question au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire.

II. PRINCIPALES CONCLUSIONS

5. **Le nombre de Parties concernées et le nombre de programmes et de projets** sont déterminants pour le succès de la phase pilote des AEC dont l'objectif est de permettre aux Parties bénéficiaires et aux Parties investisseurs d'acquérir de l'expérience. Entre le premier et le deuxième rapport de synthèse, le nombre de Parties concernées a triplé. Sur les 32 Parties qui sont en train de se familiariser avec les activités exécutées conjointement, 24 le font en tant que bénéficiaires et 8 en tant qu'investisseurs. Le deuxième rapport de synthèse a été établi à partir des rapports soumis par 13 Parties sur leur programme national d'activités exécutées conjointement mais le nombre de projets pris en considération a presque triplé, ce qui lui donne une assise beaucoup plus large que le précédent. Au 30 juin 1998, 95 projets, contre 37 en 1997, avaient été notifiés et jugés conformes aux critères requis pour être classés dans la catégorie des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. La liste détaillée des projets ainsi que tous les autres tableaux connexes figurent en annexe au présent document ³.

6. La **répartition des projets entre les régions et les pays** s'est sensiblement améliorée, même si la plupart d'entre eux - les deux tiers environ - continuent d'être le fait de Parties visées à l'annexe I, ou plus exactement de Parties visées à l'annexe II intervenant en tant qu'investisseurs et de Parties en transition sur le plan économique intervenant en tant que bénéficiaires. Beaucoup de projets sont concentrés dans deux pays en transition sur le plan économique, à savoir la Lettonie (24) et l'Estonie (19). Mais le nombre de projets menés sur le territoire de Parties non visées à l'annexe I est apparemment en augmentation rapide. Cette année, 14 Parties non visées à l'annexe I ont fait état de projets d'AEC, contre trois seulement en 1997. Elles représentent donc plus de la moitié de l'ensemble des Parties bénéficiaires. En Amérique latine, c'est le Costa Rica qui continue d'accueillir le plus grand nombre de projets (8), suivi du Mexique (5) et du Honduras (3). Le Belize, l'Équateur, le Nicaragua et le Panama comptent un projet chacun. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, les projets, dont le nombre est passé en un an de 1 à 6, ont pour cadre

^{3/} Le présent rapport de synthèse ne porte que sur les projets d'AEC pour lesquels l'ensemble des autorités nationales désignées (AND) des Parties participant à une activité, comme indiqué à l'annexe IV du document FCCC/SBSTA/1996/8, ont soumis un rapport soit conjointement, soit séparément avant le 30 juin 1998. Pour qu'une activité soit considérée comme une activité exécutée conjointement dans le cadre de la phase pilote, il faut au moins que le secrétariat ait reçu un rapport indiquant que cette activité avait été acceptée, approuvée ou avalisée par l'ensemble des AND concernées.

le Bhoutan, les îles Salomon, l'Inde, l'Indonésie et le Sri Lanka. En Afrique, on ne relève toujours qu'un projet, au Burkina Faso.

7. En ce qui concerne **le type d'activité menée dans le cadre des projets**, on constate que les projets visant à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables (40) ou l'efficacité énergétique (36)⁴ sont de loin les plus nombreux. Viennent ensuite les projets de préservation, de reboisement ou de remise en état des forêts (11). Ces trois types d'activité représentent plus de 90 % du total, soit un pourcentage comparable à celui indiqué dans le premier rapport de synthèse.

8. Pour ce qui est de la contribution de chaque type d'activité à la **réduction ou fixation des émissions de gaz à effet de serre** (en équivalent-CO₂), on constate que ce sont les 11 projets relatifs à la foresterie (52 %), les 40 projets relatifs aux sources d'énergie renouvelables (20,5 %) et les deux projets de piégeage des émissions fugaces de gaz (18,6 %) qui ont donné les meilleurs résultats, les 36 projets d'efficacité énergétique contribuant, quant à eux, pour 4,8 % à l'impact total. La plupart des projets d'AEC sont restés relativement modestes, que l'on considère les investissements qui leur ont été consacrés ou leur contribution individuelle à la réduction ou à la fixation des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à l'augmentation du nombre de projets et à la reproduction prévue des types de projets qui ont été couronnés de succès, l'effet sur les émissions a tendance globalement à s'accroître. Des estimations de l'impact global des projets sur toute leur vie utile sont présentées succinctement dans le tableau 2. Ce tableau montre que, collectivement, les projets considérés dans le présent rapport se traduiraient par une diminution de 162 millions de tonnes (en équivalent-CO₂) des émissions de gaz à effet de serre. En moyenne, par projet, la quantité d'émissions de gaz à effet de serre réduite ou fixée sur 16 ans et demi en moyenne, s'élèverait au total à 1,7 million de tonnes.

9. La **qualité des rapports soumis** est un autre signe de l'intérêt porté à la phase pilote des AEC et de l'utilité de celle-ci. À cet égard, on note sur plusieurs points - degré d'homogénéité, portée et niveau de détail - une amélioration sensible. En général, pour rendre compte des projets, les Parties ont suivi, plus souvent qu'elles ne l'avaient fait la première fois, le cadre uniformisé de présentation des rapports adopté par le SBSTA à sa cinquième session en mars 1997 (FCCC/SBSTA/1997/4). Mais pour ce qui est de la structure, de l'exhaustivité et des questions traitées, on a continué de relever des disparités entre les rapports. Il faut donc se garder de toute conclusion hâtive, compte tenu en particulier des problèmes suivants :

a) En général les avantages et les inconvénients sur le plan écologique, socioculturel et économique ne sont pas décrits en détail. Conscientes de cette lacune, certaines Parties ont indiqué que les rapports futurs devraient être plus précis et qu'il faudrait consacrer des ressources à l'amélioration des informations communiquées;

⁴/ Il est à noter qu'il n'a pas été possible de déterminer avec précision la vie utile ni l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre de deux des projets entrant dans cette catégorie.

b) Souvent la base de calcul des coûts et des effets sur les émissions de gaz à effet de serre n'est pas suffisamment expliquée. Les définitions du coût de l'activité exécutée conjointement et des autres indicateurs dont il est rendu compte, comme la durée de l'activité et les données techniques, ne sont pas concordantes. Si les éléments méthodologiques de base utilisés pour calculer les réductions des émissions de gaz à effet de serre sont généralement indiqués, il faudrait que les Parties fournissent aussi les informations nécessaires pour pouvoir refaire les calculs;

c) De façon générale, des efforts beaucoup plus importants devraient être faits pour améliorer la qualité des données, en particulier des données concernant les coûts et la quantité d'émissions de gaz à effet de serre réduite ou fixée ainsi que le rapport coût/efficacité, qui, pour la plupart, ne représentent toujours que des estimations plus ou moins précises et ce, en raison essentiellement des incertitudes concernant les procédures appropriées pour déterminer les niveaux de référence et de problèmes terminologiques et conceptuels. Les données communiquées sur ces importants indicateurs doivent donc être utilisées avec prudence, surtout aux fins des analyses comparatives;

d) La qualité des rapports peut être améliorée. Il est nécessaire de préciser les éléments à notifier et la procédure à suivre à cet effet et de parvenir sur ce point à une harmonisation. On pourrait à cet égard envisager d'élaborer des directives afin de définir les termes, d'énumérer tous les indicateurs et d'énoncer expressément les prescriptions en matière de notification.

10. En ce qui concerne le **caractère additionnel du financement**, les conclusions auxquelles on aboutit sont à peu près les mêmes que celles formulées dans le premier rapport de synthèse. Les sources de financement ou la nécessité de trouver des sources de financement sont souvent évoquées en détail. Lorsque les sources de financement sont multiples, il est, semble-t-il, important de préciser dans les rapports le caractère additionnel du financement par rapport aux obligations financières qui incombent aux Parties visées à l'annexe II dans le cadre du mécanisme financier et aux flux actuels de l'aide publique au développement.

11. Du fait de l'augmentation du nombre de projets et du nombre de Parties qui y participent, la phase pilote des AEC contribue de plus en plus au **renforcement des capacités**, notamment à l'acquisition d'une expérience sur le plan des procédures et sur le plan institutionnel, tout en entraînant une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les Parties qui investissent tout comme celles qui bénéficient de ces investissements sont de plus en plus sensibles à la nécessité d'appliquer les critères visés dans la décision 5/CP.1 ainsi que des critères supplémentaires qui ont été mis au point pour tenir compte des priorités nationales. Ce deuxième rapport de synthèse confirme ce qui avait été dit dans le premier, à savoir que les Parties bénéficiaires qui mettent en place un service responsable des activités exécutées conjointement réussissent mieux à attirer des ressources financières et à faire en sorte que celles-ci soient utilisées dans les secteurs de développement prioritaires au niveau national. Les Parties sont de plus en plus nombreuses à désigner des centres de coordination nationaux pour les activités exécutées conjointement et à manifester de l'intérêt pour des

ateliers techniques, séminaires et conférences consacrés aux activités exécutées conjointement.

12. Vu l'augmentation du nombre de projets en cours et de Parties qui y participent et les progrès réalisés globalement en matière de notification, il est clair que les **activités exécutées conjointement sont désormais mieux connues**. Il est communément admis que la phase pilote des AEC est une phase d'apprentissage. Cela dit, des incertitudes demeurent quant aux avantages à court terme et à plus long terme de la phase pilote, et ce, en raison, notamment, de la méconnaissance des formalités requises pour mettre sur pied des projets, d'une certaine réticence à suivre toute la procédure d'approbation prévue pour les activités exécutées conjointement et des capacités insuffisantes des pays bénéficiaires. On a conclu dans le premier rapport de synthèse que la diffusion d'informations sur la phase pilote laissait à désirer aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés et que les mesures d'incitation étaient apparemment insuffisantes, d'où l'attitude hésitante du secteur privé qui n'était guère tenté de se lancer dans des investissements importants. La faible participation du secteur privé aux projets qui ne bénéficient pas de subventions publiques demeure flagrante. Le fait que deux grands pays, à savoir l'Inde et l'Indonésie, ont décidé de participer, pour la première fois, en tant que Parties bénéficiaires à des projets d'AEC ainsi que la mise sur pied des mécanismes fondés sur l'exécution de projets, prévus aux articles 6 et 12 du Protocole de Kyoto peuvent, cependant, amener les investisseurs à s'intéresser davantage à la phase pilote.

13. Grâce aux travaux techniques et à l'expérience acquise dans le cadre des projets, la phase pilote des AEC devait permettre, notamment, d'acquérir un ensemble de connaissances à partir desquelles pourraient être définies des options concrètes. En outre, lorsque, dans sa décision 10/CP.3, elle a adopté le cadre uniformisé de présentation des rapports sur les projets d'AEC, la Conférence des Parties a invité les Parties "à communiquer au secrétariat des informations sur les résultats pratiques de son utilisation pour permettre de le modifier, si nécessaire".

14. Dans le cadre de la phase pilote durant laquelle il a été exclu de porter les réductions d'émissions obtenues au crédit des Parties concernées, il reste à étudier comment procéder pour mettre en place des régimes d'incitations mutuellement avantageux pour les Parties participant à des activités exécutées conjointement. La mise en route du mécanisme pour un développement propre, qui devrait intervenir rapidement, incitera peut-être encore plus à réfléchir à cette question. L'analyse de la palette beaucoup plus large d'activités considérées dans le deuxième rapport de synthèse met une nouvelle fois en évidence la nécessité de préciser davantage la démarche à suivre pour étudier les questions méthodologiques retenues par le SBSTA à sa cinquième session, nécessité qui avait été déjà soulignée dans le premier rapport de synthèse. Parmi les questions méthodologiques, techniques et institutionnelles qui auront également leur importance dans le contexte des mécanismes fondés sur l'exécution de projets, prévus dans le Protocole de Kyoto, il importe d'étudier en priorité :

- a) La détermination des avantages écologiques;

- b) La prise en considération des coûts;
- c) Le transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels;
- d) Les modalités de mesure, de notification et d'évaluation;
- e) Le renforcement des capacités endogènes, et
- f) Les arrangements institutionnels.

16. Dans le but de voir comment les questions susmentionnées pourraient être abordées, le secrétariat a pris un certain nombre d'initiatives :

a) Il effectue actuellement des travaux méthodologiques dans le but de définir un certain nombre d'options concrètes concernant la détermination des niveaux de référence/du caractère additionnel, les prescriptions en matière de surveillance et de notification et le processus de vérification et de certification. Il s'efforce aussi d'harmoniser les définitions. Les options envisagées ont été examinées lors d'un atelier organisé par le secrétariat à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 14 au 16 septembre 1998;

b) Il s'emploie aussi à définir des modalités pour répondre aux besoins des pays investisseurs et des pays bénéficiaires en matière de renforcement des capacités, dans les secteurs privé et public et aux niveaux régional, national et international. De nouvelles approches ont été étudiées par les parties prenantes qui ont participé au second atelier que le secrétariat a organisé à la suite de l'autre à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 17 et 18 septembre 1998;

c) Enfin le secrétariat participe à une série d'ateliers et de séminaires organisés par d'autres organismes sur les questions touchant la surveillance, la vérification et la certification et sur les enseignements tirés de la phase pilote des AEC.

III. SYNTHÈSE DES RAPPORTS SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX D'AEC

17. Les Parties sont invitées à fournir à la Conférence des Parties des informations sur leur programme national. Conformément au cadre uniformisé de présentation des rapports, elles doivent notamment indiquer les coordonnées des autorités nationales désignées pour les activités exécutées conjointement, décrire la structure et les caractéristiques du programme ainsi que la procédure d'agrément et les critères correspondants et présenter un résumé des activités. Les informations détaillées figurant dans les rapports qui ont été communiqués sous forme électronique sont disponibles sur le site que le secrétariat de la Convention a ouvert sur le World Wide Web ⁵.

^{5/} À l'adresse suivante : <http://www.unfccc.de>; une fois sur le site, suivre le lien CC:INFO Products puis CC:INFO/AIJ.

18. Depuis le début de la phase pilote, 13 Parties au total ont rendu compte de leur programme d'AEC. Sur les 6 Parties qui ont soumis des rapports sur leur programme pour l'établissement du présent document, l'une l'a fait pour la première fois (France) tandis que les 5 autres ont présenté des mises à jour de rapports antérieurs (États-Unis d'Amérique, Mexique, Pays-Bas, Suède et Suisse).

19. Les 13 Parties qui appliquent un programme national ont toutes signalé qu'elles avaient mis au point un certain nombre de critères qu'elles souhaitaient voir respecter durant la phase pilote. Ces critères sont très proches de ceux présentés dans le premier rapport de synthèse. Les Parties ont presque toutes déclaré que les réductions d'émissions et les calculs des niveaux de référence correspondants devaient être vérifiables. L'importance d'une réévaluation périodique des réductions d'émissions et de leurs estimations ainsi que de la durabilité de ces réductions a été soulignée. Plusieurs Parties demandent que les propositions soient assorties de plans de vérification et/ou de surveillance. En ce qui concerne les critères de développement durable, les deux tiers environ des Parties demandent que l'impact sur l'environnement soit dûment analysé et pris en considération et un tiers, approximativement, impose la même démarche dans le cas de l'impact social.

20. On remarque que, dans l'ensemble, les critères sont désormais formulés de façon plus précise. Ce deuxième rapport de synthèse rend compte de nouveaux types de projets, tels que ceux visant à fixer les émissions, et de projets mettant davantage l'accent sur la formation et le renforcement des capacités en vue de promouvoir la durabilité de l'effort entrepris.

IV. SYNTHÈSE DES RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT

21. Ce deuxième rapport de synthèse porte sur 95 projets d'activités exécutées conjointement, pour lesquels les rapports ont été soumis avant la date limite fixée au 30 juin 1998. Les résultats tirés des rapports sont présentés succinctement suivant la structure du cadre uniformisé de présentation des rapports. Les rubriques du cadre uniformisé repris dans les paragraphes suivants apparaissent en caractère gras et sont suivies d'une lettre et d'un numéro renvoyant à la section et au paragraphe correspondants du cadre.

A. Description des projets

22. La liste des **projets désignés par leur titre (A.1)** figure au tableau 1 de l'annexe du présent document. Chaque activité mentionnée a, selon le rapport, été acceptée, approuvée ou avalisée par les AND compétentes.

23. Le **nombre de participants/acteurs (A.2)** par activité varie de 2 à 8; mais pour la plupart des projets on compte entre 3 et 6 participants. Parmi ces participants figurent des entreprises du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, des organismes gouvernementaux, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les fonctions confiées aux participants du pays hôte sont les suivantes : agent de liaison du Gouvernement pour l'exécution du projet,

propriétaire des installations se trouvant sur le site de l'activité, investisseur et promoteur local, organisme chargé de rendre compte de l'activité exécutée conjointement et d'assurer l'exécution de celle-ci, d'effectuer des essais pour mesurer les émissions et de procéder à l'évaluation de l'activité. Les tâches assignées aux participants du pays investisseur sont essentiellement financières et techniques. Ceux-ci sont chargés plus précisément de la gestion et de l'administration de l'activité exécutée conjointement, du financement des opérations de surveillance, du contrôle scientifique, de la gestion du projet/du transfert de savoir-faire, et de l'appui technique. Toutefois on ne dispose d'aucune information normalisée et détaillée sur le rôle et les activités des participants.

24. Parmi les informations relatives à l'**activité (A.3)**, on distingue a) la description générale de l'activité; b) le type d'activité; c) le lieu de l'activité; d) les dates prévues de début et de fin de l'activité ainsi que la vie utile de l'activité si celle-ci ne coïncide pas avec les dates de début et de fin; e) l'état d'avancement de l'activité; f) les données techniques. Les projets se répartissent en plusieurs catégories correspondant à la classification du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (le nombre de projets par catégorie est indiqué entre parenthèses) : sources d'énergie renouvelables (40), efficacité énergétique (36)⁶, piégeage des émissions fugaces (2), remplacement des combustibles (3), agriculture (2) réduction/fixation des émissions grâce au boisement (1) et préservation/remise en état des forêts ou reboisement (11). Jusqu'ici, les Parties n'ont rendu compte d'aucune activité concernant les procédés industriels, les solvants, l'élimination des déchets ou les combustibles de soute. En bref, plus des trois quarts des projets présentés avaient trait aux sources d'énergie renouvelables ou à l'efficacité énergétique.

25. La figure 1 permet de comparer, pour chaque type d'activité, le nombre de projets et leur contribution à la réduction ou à la fixation des émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂). Les 11 projets de préservation et de remise en état des forêts et de reboisement (52 %) ajoutés aux projets de boisement et à ceux concernant l'agriculture devraient contribuer pour environ 56 % à l'impact total (estimations) des projets en cours sur les émissions de gaz à effet de serre. Les contributions respectives des projets relatifs aux sources d'énergie renouvelables et des projets visant à piéger les émissions fugaces devraient être de l'ordre de 20 %; quant aux projets d'efficacité énergétique et aux projets concernant le remplacement des combustibles, la part de la réduction totale des émissions à mettre à leur actif devrait être inférieure à 5 % et 2 % respectivement. Comme on l'a déjà indiqué, pour deux des 36 projets d'efficacité énergétique, les données qui auraient permis d'établir cette comparaison n'ont pas été communiquées.

26. En ce qui concerne la répartition des projets par type d'activité, il convient de noter que deux Parties sont en train de collaborer à un grand nombre d'activités similaires (voir tableau 1) concernant l'efficacité énergétique (il s'agit essentiellement, dans ce cas, de projets visant à améliorer les systèmes de chauffage urbain) et les sources d'énergie renouvelables (remplacement des chaudières existantes par des chaudières fonctionnant avec des biocombustibles).

⁶/ Voir la note de bas de page 4.

Figure 1

Activités exécutées conjointement : type d'activité

Sources d'énergie renouvelable

Efficacité énergétique

Piégeage des émissions fugaces

Remplacement des combustibles

Agriculture

Boisement

Préservation/remise en état
des forêts ou reboisement

G Contribution à la réduction ou à la fixation des émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂) ■ Nombre de projets

27. Avec l'augmentation du nombre de projets, la répartition géographique des activités a commencé à s'améliorer. C'est ainsi que la région de l'Asie et du Pacifique compte désormais six projets (contre zéro en 1997) et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes, 20. Mais on constate toujours un net déséquilibre vu notamment que sur 95 projets, 68 ont pour cadre des pays en transition sur le plan économique. L'Afrique n'a toujours à son actif qu'un projet mené au Burkina Faso. Parmi les autres pays non visés à l'annexe II où se déroulent des activités exécutées conjointement figurent, dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Bhoutan, les Fidji, les Îles Salomon, l'Inde, l'Indonésie, et Sri Lanka, des pays en transition sur le plan économique tels que la Croatie, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie et, dans la région de l'Amérique latine et les Caraïbes, le Belize, le Costa Rica, l'Équateur, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Panama.

28. Il ressort de l'analyse de la répartition géographique des activités par type que la plupart des activités concernant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables, le remplacement des combustibles et le piégeage des émissions fugaces ont pour cadre des pays en transition sur le plan économique tandis que les activités relatives à la foresterie sont menées principalement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (voir fig. 2).

Figure 2

**Activités exécutées conjointement :
répartition régionale par type**

Sources d'énergie renouvelables

Efficacité énergétique

Remplacement des combustibles

Piégeage des émissions fugaces

Agriculture

Préservation des forêts
et reboisement

Boisement

* Toutes les données par type sont exprimées en pourcentage du total cumulé pour l'ensemble des projets.

29. Naturellement les projets n'en sont pas tous au même stade. Les informations communiquées sur l'état d'avancement de chaque activité montrent que les Parties interprètent de façon divergente les indicateurs mentionnés dans le cadre uniformisé, ce qui prouve qu'il est nécessaire d'établir une liste d'indicateurs plus différenciée et mieux définie afin que les Parties fournissent des données plus précises et davantage comparables.

30. Il importe également de définir plus précisément les dates de début et de fin des activités ainsi que leur vie utile. Dans la plupart des cas, la vie utile de l'activité ne correspond pas au laps de temps qui s'écoule entre la date de début et la date de fin de l'activité. En outre, la notion de date de début du projet a été diversement interprétée. Si, dans la plupart des rapports, c'est la date à laquelle le projet est devenu opérationnel qui a été indiquée, dans quelques-uns, on a mentionné la date d'acceptation du projet, laquelle ne correspond pas à la date de mise en oeuvre. En outre, il faudrait faire une distinction entre la durée technique du projet et la durée du soutien financier dont il bénéficie sous la forme d'un prêt ou d'un don. Les données actuellement disponibles montrent que la vie utile des activités, qui varie beaucoup (de

moins de cinq ans à 60 ans), est en moyenne d'environ 16 ans et demi. Seuls quelques rares projets (six) sont censés fonctionner pendant moins de cinq ans; pour la plus grande partie d'entre eux, on prévoit une vie utile comprise entre 6 et 10 ans (41) ou entre 11 et 15 ans (14). Un tiers environ des projets doivent demeurer opérationnels pendant 16 à 20 ans (7) ou plus de 20 ans (25). Il n'a pas été possible de déterminer la vie utile de deux activités.

31. Il est nécessaire aussi de préciser les informations techniques à fournir au sujet des projets, notamment les types de données et le degré de détail souhaités. Les informations communiquées jusqu'ici concernaient a) les calculs des équivalents carbone pour les forêts à préserver; b) les questions de politique générale liées au remplacement du charbon par le gaz; c) les calculs des gains d'efficacité que l'activité devait permettre de réaliser; d) la production d'énergie et e) les émissions provenant des centrales produisant de l'énergie et des véhicules tels que les autobus.

32. **Des informations sur les coûts (que les Parties sont invitées à communiquer dans la mesure du possible) (A.4)** ont été fournies de façon assez détaillée dans la plupart des rapports. Dans presque tous les rapports reçus récemment, une distinction a été faite entre les investissements de base ("matériels") et le financement de l'appui technique ("immatériel"). Dans certains rapports on a précisé la ventilation des différentes catégories de coûts au fil des années tandis que dans d'autres on s'est borné à indiquer le coût cumulé. Afin d'assurer la transparence, la cohérence et la reproductibilité des calculs des coûts, il faudrait compléter le cadre uniformisé dans lequel il est demandé aux Parties de fournir des informations sur "la part des activités exécutées conjointement en dollars des États-Unis", en définissant plus précisément les données à fournir et les concepts à utiliser.

33. Dans certains rapports, on a décrit le rôle ou les activités des organisations du pays hôte dans le cadre des **procédures d'évaluation résultant d'un accord mutuel (A.5)** comme indiqué dans la majorité des cadres uniformisés. Dans la plupart des rapports, on a signalé que des organisations locales et/ou nationales étaient chargées de la majorité des activités de collecte de données et de surveillance prévues durant la phase opérationnelle des projets. Quant aux mesures, elles étaient généralement confiées à des institutions nationales et municipales et, dans certains cas, à des organismes privés du pays hôte. Les évaluations étaient le plus souvent effectuées par des organismes publics ou privés du pays hôte. Dans un cas, cependant, cette tâche a été confiée à une entreprise privée du pays investisseur. Dans un certain nombre de cas, c'est une entreprise privée du pays investisseur qui a été chargée de faire rapport sur les activités exécutées conjointement à l'autorité nationale désignée; dans d'autres, ce sont des organismes privés ou publics du pays hôte qui ont eu à s'acquitter de cette tâche, quelquefois avec le concours, dans un premier temps, des organismes du pays investisseur. Dans un cas, la Partie investisseur a apporté un appui scientifique à ceux qui, dans le pays hôte, étaient chargés d'effectuer les mesures, de rendre compte des activités et de les évaluer. Cette répartition des tâches en matière d'évaluation semble indiquer que les capacités doivent être renforcées à divers niveaux.

B. Acceptation, approbation ou aval gouvernemental

34. Toutes les activités exécutées conjointement doivent avoir l'aval des autorités nationales désignées. Pour 95 activités, des rapports communs ont été soumis, c'est-à-dire qu'une Partie a soumis le rapport avec l'assentiment de l'autre autorité nationale désignée concernée. Aucune activité exécutée conjointement n'a donné lieu à la présentation de rapports distincts par les autorités nationales concernées.

C. Mesure dans laquelle les activités exécutées conjointement sont compatibles avec le développement économique du pays et ses priorités et stratégies socioéconomiques et écologiques et contribuent à les promouvoir

35. Dans leurs rapports les Parties énumèrent toute une série de buts et objectifs avec lesquels les activités exécutées conjointement doivent être compatibles : certaines mentionnent des objectifs de développement durable dans le domaine de la foresterie et de l'utilisation des terres et de l'énergie et des transports ainsi que la nécessité d'équilibrer les échanges de biens traditionnels et de biens non traditionnels. D'autres demandent que l'activité soit compatible avec des politiques nationales, sectorielles et/ou locales particulières ou concourent à leur succès et précisent les critères de sélection correspondants.

D. Avantages découlant des activités exécutées conjointement

36. Des données qualitatives et quantitatives ont été fournies sur les avantages que ces activités présentent sur le plan écologique, sur le plan socioculturel et sur le plan économique. Presque toutes les Parties ont fait état d'avantages sur chacun de ces plans, chiffrant souvent les avantages écologiques tels que les réductions des émissions de gaz à effet de serre ainsi que celles de SO₂, de N_xO et de particules. Certaines Parties ont mentionné d'autres avantages écologiques tels que la promotion de la diversité biologique, l'amélioration de la qualité de l'eau et le ralentissement de l'amenuisement des ressources hydrologiques. La majorité des Parties signalent des avantages socioculturels, notamment, la participation active des collectivités locales, la sensibilisation du public, la préservation du patrimoine naturel et des sites historiques ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air. Parmi les avantages économiques, on a cité les économies d'énergie, les effets de l'amélioration du milieu de travail et les perspectives économiques ouvertes par l'adoption de technologies nouvelles. Quelques Parties ont également mentionné le développement des capacités de production au niveau local grâce à la participation et/ou à la création d'entreprises locales.

E. Avantages réels, mesurables et durables qui n'auraient pas été possibles sans l'activité exécutée conjointement

37. En ce qui concerne le **volume estimatif des émissions en l'absence de l'activité (niveau de référence du projet) (E.1)**, les données d'expérience deviennent plus nombreuses avec la multiplication et la diversification des projets. Dans la plupart des cas, les niveaux de référence des projets ont été présentés de façon succincte. Quelques Parties ont indiqué, notamment pour les projets d'efficacité énergétique, des niveaux de référence qui supposaient que le mode de consommation ou la quantité d'énergie consommée resterait inchangé pendant toute la vie utile de l'activité. Dans ces cas-là, il est assez simple de déterminer le niveau de référence. D'autres Parties ont présenté des niveaux de référence reposant sur l'hypothèse de la poursuite des tendances actuelles, par exemple d'une diminution des stocks de carbone ou de la persistance de modes de consommation énergétiques non durables. Dans certains cas, les hypothèses retenues impliquaient qu'il n'y aurait aucun progrès technologique ni aucune amélioration de l'efficacité énergétique en l'absence de l'activité exécutée conjointement, pendant la vie utile ou la durée de celle-ci. Dans un cas, l'activité a été analysée en fonction de quatre scénarios de référence correspondant à différents taux de pénétration d'un produit plus efficace sur le marché, et les réductions futures des émissions de gaz à effet de serre ont été calculées à partir d'un "scénario moyen".

38. On a également brièvement décrit dans les rapports les scénarios et les méthodologies utilisés pour calculer les émissions évitées ou fixées, c'est-à-dire le **volume estimatif des émissions en cas d'exécution de l'activité (E.2)**. Dans certains cas, mention a été faite des effets secondaires de l'activité. Par exemple, si dans une installation produisant de l'électricité et de la chaleur, le mazout ou le charbon devait être remplacé par des sources d'énergie renouvelables, on aurait toujours besoin de gaz pour la production de chaleur. Il convient de noter que, dans la plupart des cas, les questions liées à l'établissement du scénario de référence et du scénario correspondant à l'activité, telles que les limites du système et les fuites, n'ont pas été suffisamment traitées.

39. La phase pilote étant plus avancée, on a obtenu pour un nombre croissant de projets, des données sur les émissions de gaz à effet de serre effectivement réduites ou fixées. Toutefois, pour la plupart des projets qui ont débuté en 1997-1998, les données sur les émissions font pour l'instant défaut. Les calculs des réductions d'émissions prévues et effectives concernaient essentiellement le CO₂. Seul un petit nombre de rapports contenaient des données suffisamment détaillées pour permettre de refaire facilement les calculs. Des données portant sur des gaz autres que le CO₂ ont été communiquées dans un petit nombre de cas.

F. Financement des activités exécutées conjointement

40. L'investissement privé, présent dans environ un quart des projets, reste relativement faible, ce qui contraste avec l'intérêt que le secteur privé porte aux projets visés aux articles 6 et 12 du Protocole de Kyoto.

41. Dans plusieurs cas, les activités exécutées conjointement bénéficient de fonds publics, notamment de fonds qui s'ajoutent à ceux fournis actuellement au titre de l'aide publique au développement et aux contributions au mécanisme financier de la Convention. Une Partie a constitué un fonds renouvelable. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sont financées par des dons et les autres éléments, au moyen de prêts consentis aux entités du pays hôte, à un taux préférentiel. Les sommes remboursées par le pays hôte sont réinjectées dans le fonds.

42. Certaines activités se sont greffées sur des projets financés par le FEM. L'activité exécutée conjointement est considérée comme un élément venant s'ajouter à un projet qui devait de toute façon être réalisé. Ce financement additionnel a pour but de renforcer l'impact d'un projet donné, par exemple en permettant d'installer (en remplacement de chaudières au charbon) davantage de chaudières à gaz que ne le prévoyait le projet du FEM. Ce type de financement peut permettre aussi à la Partie bénéficiaire de subventionner l'achat d'un nombre d'ampoules à haut rendement énergétique plus important que prévu dans le projet du FEM, augmentant ainsi les chances de succès d'un projet de gestion de la demande.

G. Contribution au renforcement des capacités et au transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels

43. Les informations communiquées aux fins de l'établissement du présent rapport de synthèse confirment la conclusion à laquelle on était parvenu dans le premier rapport de synthèse, à savoir que les activités exécutées conjointement contribuent au renforcement des capacités et au transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels. Voici comment :

a) Tout en faisant mieux comprendre aux collectivités et aux individus la nécessité de prendre en compte les effets externes dans le raisonnement économique et en suscitant une prise de conscience à cet égard, les activités exécutées conjointement permettent de vendre un bien non traditionnel, à savoir un tonnage certifié de carbone réduit ou fixé;

b) Elles facilitent le transfert de technologies énergétiques au pays hôte grâce à l'octroi de conditions de crédit avantageuses et, associées à des programmes de formation et à la constitution d'un réseau entre les participants se trouvant sur différents sites, elles contribuent à renforcer la reproductibilité de la technologie considérée;

c) Elles favorisent la diffusion dans le pays du savoir-faire technologique en faisant appel principalement aux technologies disponibles sur place ainsi que la formation au niveau communautaire des agents du secteur énergétique national, assurée par des experts locaux;

d) Elles permettent de transmettre aux producteurs locaux une technologie et un savoir-faire nouveaux grâce auxquels ils pourront fabriquer le nouveau produit et en assurer l'entretien;

e) Elles permettent de transmettre à un fournisseur national d'énergie le matériel et le savoir-faire nécessaires pour surveiller les émissions de sources mobiles et la consommation dans le but d'optimiser la production énergétique nationale;

f) Elles contribuent à renforcer les capacités nationales et locales dans différents domaines - gestion durable des forêts, carbonisation et techniques de fabrication des fourneaux de cuisine et systèmes photovoltaïques.

H. Observations complémentaires

44. La plupart des observations complémentaires se rapportent à des activités particulières et ont trait aussi bien aux difficultés techniques rencontrées - choix du voltage, coordination des fournisseurs, qualité de l'approvisionnement en eau - qu'au manque de financement additionnel, qui en compromet l'exécution. En outre, l'importance de la formation et du renforcement des capacités pour assurer la maintenance, l'entretien et la gestion des technologies a été soulignée.

V. PERSPECTIVES

45. Les Parties seront saisies de ce deuxième rapport de synthèse à leur quatrième session au cours de laquelle elles jugeront peut-être bon de commencer à réfléchir à la décision définitive qu'elles devront prendre avant la fin de la décennie au sujet de la phase pilote des AEC et de la suite à y donner. Elles voudront peut-être aussi se prononcer sur les liens qui pourraient être établis entre les projets menés dans le cadre de la phase pilote et ceux prévus au titre des articles 6 et 12 du Protocole de Kyoto et sur les modalités correspondantes, et ce, d'autant plus que le paragraphe 10 de l'article 12 du Protocole de Kyoto concernant le mécanisme pour un développement propre prévoit que "les réductions d'émissions certifiées obtenues entre l'an 2000 et le début de la première période d'engagement peuvent être utilisées pour aider à respecter les engagements prévus pour cette période".

46. Les enseignements tirés de la phase pilote des AEC peuvent aider à déterminer les options concrètes à retenir de préférence pour concevoir, mettre au point et faire fonctionner les mécanismes fondés sur l'exécution de projets prévus dans le Protocole de Kyoto. Cela vaut peut-être en particulier pour les travaux méthodologiques et techniques (mise au point d'une terminologie uniforme et de définitions communes, détermination des niveaux de référence et surveillance, établissement de rapports et vérification), les questions concernant les divers stades du cycle des projets et le renforcement des capacités au niveau des pays hôtes des projets et des pays investisseurs (voir également les documents FCCC/SB/1998/2, FCCC/SBSTA/1998/6, annexe II ainsi que les documents FCCC/SB/1998/MISC.1 et Add.3/Rev.1 et Add.5-6 et le document FCCC/CP/1998/MISC.7 (et ses additifs, éventuellement) dans lesquels sont présentées les vues des Parties.

Annexe

PRÉSENTATION SOUS FORME DE TABLEAU DES ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT

Tableau 1. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

Type d'activité	Titre de l'activité	Parties (bénéficiaire/investisseur)	Vie utile (années)	Impact sur les émissions de gaz à effet de serre* (tonnes)
Boisement	RUSAFOR : Projet de boisement - Saratov	Fédération de Russie / États-Unis d'Amérique	40	292 728
Agriculture	Sylviculture communautaire dans la Sierra Norte d'Oaxaca	Mexique / États-Unis d'Amérique	30	3 065 333
Agriculture	Projet Salicorne : culture d'halophytes - Sonora	Mexique / États-Unis d'Amérique	10	437
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Adavere	Estonie / Suède	10	2 000
Efficacité énergétique	Programme d'économies d'énergie dans le secteur de la climatisation aux Îles Salomon	Îles Salomon / Australie	-	-
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Aluksne	Lettonie / Suède	10	30 850
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Balvi	Lettonie / Suède	10	40 000
Efficacité énergétique	Remplacement de chaudières et production combinée d'électricité et de chaleur - Adazi et Cielvarde	Lettonie / Pays-Bas	15	51 000
Efficacité énergétique	Gestion durable de l'énergie au Burkina Faso	Burkina Faso / Norvège	6	1 450 000
Efficacité énergétique	Récupération du CO ₂ dans une brasserie de Zagreb	Croatie / Belgique	15	50 250
Efficacité énergétique	Modernisation du réseau de chauffage urbain - Talsi	Lettonie / Suède	15	4 640
Efficacité énergétique	Réduction des émissions des centrales électriques en Roumanie	Roumanie / Pays-Bas	5	1 092 000
Efficacité énergétique	Projet d'efficacité énergétique - Mustamae (Estib)	Estonie / Suède	20	17 070
Efficacité énergétique	Projet d'économies d'énergie - Saldus (phase III)	Lettonie / Suède	15	1 980

Type d'activité	Titre de l'activité	Parties (bénéficiaire/investisseur)	Vie utile (années)	Impact sur les émissions de gaz à effet de serre* (tonnes)
Efficacité énergétique	Projet d'amélioration de l'efficacité énergétique des municipalités et entreprises de services publics hongroises	Hongrie / Pays-Bas	20	240 000
Efficacité énergétique	Système d'éclairage à haut rendement (ILUMEX)	Mexique / Norvège	4,5	531 000
Efficacité énergétique	Projet d'horticulture - Tyumen	Fédération de Russie / Pays-Bas	-	-
Efficacité énergétique	Projet pilote de gestion intégrée de la demande dans l'agriculture	Inde / Norvège	20	1 494 600
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Järvakandi	Estonie / Suède	10	3 900
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Jelgava	Lettonie / Suède	10	4 120
Efficacité énergétique	Projet d'efficacité énergétique - Jelgava	Lettonie / Suède	10	800
Efficacité énergétique	Projet d'adaptation de chaudières - Liepa	Lettonie / Suède	15	62 900
Efficacité énergétique	Modélisation et optimisation de l'exploitation du réseau de transport de gaz "Corridor Ouchgorod" de Wolgotransgas (Gazprom)	Fédération de Russie / Allemagne	2	225 000
Efficacité énergétique	Modernisation de la fabrique de ciment de Cizkovice	République tchèque / France	5	168 000
Efficacité énergétique	Projet d'efficacité énergétique - Mustamäe - Mustamäe tee, Ehitajate tee, Süstiste tee (coopérative de logements)	Estonie / Suède	15	2 712
Efficacité énergétique	Projet d'efficacité énergétique - Mustamäe - Vilde Tee	Estonie / Suède	10	3 000
Efficacité énergétique	Nouvelle chaufferie - Ignalina	Lituanie / Suède	25	116 820
Efficacité énergétique	Nouvelle chaufferie - Limbazi	Lettonie / Suède	25	142 100
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Orissare	Estonie / Suède	10	8 500

Type d'activité	Titre de l'activité	Parties (bénéficiaire/investisseur)	Vie utile (années)	Impact sur les émissions de gaz à effet de serre* (tonnes)
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Saldus	Lettonie / Suède	10	3 350
Efficacité énergétique	Projet d'efficacité énergétique - Saldus	Lettonie / Suède	10	2 100
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Staciunai	Lituanie / Suède	10	3 300
Efficacité énergétique	Projet de système - Kuressaare	Estonie / Suède	25	291 250
Efficacité énergétique	Projet de système - Türi (2)	Estonie / Suède	15	97 357
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Türi	Estonie / Suède	10	9 100
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Valga	Estonie / Suède	10	7 000
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Vändra	Estonie / Suède	10	2 200
Efficacité énergétique	Chauffage urbain - Võru	Estonie / Suède	10	40 000
Efficacité énergétique	Amélioration du système de chauffage urbain - Zelenograd	Fédération de Russie / États-Unis d'Amérique	30	1 575 040
Préservation des forêts	Réserve biologique de Bilsa	Équateur / États-Unis d'Amérique	30	1 170 108
Préservation des forêts	ECOLAND : Parc national des Piedras Blancas	Costa Rica / États-Unis d'Amérique	16	1 342 733
Préservation des forêts	Remise en état des forêts dans les parcs nationaux de Krkonose et Sumava	République tchèque / Pays-Bas	15	9 834 120
Préservation des forêts	Exploitation à impact réduit sur la fixation du carbone dans l'est du Kalimantan	Indonésie / États-Unis d'Amérique	40	134 379
Préservation des forêts	Projet pilote de fixation du carbone - Rio Bravo	Belize / États-Unis d'Amérique	40	4 801 478
Préservation des forêts	Remembrement et intégration financière des parcs nationaux et réserves biologiques du Costa Rica**	Costa Rica / États-Unis d'Amérique	25	57 467 271

Type d'activité	Titre de l'activité	Parties (bénéficiaire/investisseur)	Vie utile (années)	Impact sur les émissions de gaz à effet de serre* (tonnes)
Reboisement	Reboisement à but commercial dans la province de Chiriquí	Panama / États-Unis d'Amérique	25	57 640
Reboisement	Projet de foresterie - Klinki	Costa Rica / États-Unis d'Amérique	40	7 216 000
Reboisement	Reboisement et conservation des forêts	Costa Rica / Norvège	25	230 842
Reboisement	Reboisement - Vologda	Fédération de Russie / États-Unis d'Amérique	60	858 000
Reboisement	Scolec Té : Fixation du carbone et gestion durable des forêts dans le Chiapas	Mexique / États-Unis d'Amérique	30	1 210 000
Remplacement des combustibles	Ville de Decin : Remplacement du combustible utilisé pour le chauffage urbain	République tchèque / États-Unis d'Amérique	27	607 150
Remplacement des combustibles	Remplacement du charbon par le gaz	Pologne / Norvège	17	2 408 866
Remplacement des combustibles	Projet RABA/IKARUS : autobus équipés d'un moteur à gaz naturel comprimé	Hongrie / Pays-Bas	20	7 400
Piégeage des émissions fugaces de gaz	RUSAGAS : Projet de piégeage des émissions fugaces de gaz	Fédération de Russie / États-Unis d'Amérique	25	30 000 666
Piégeage des émissions fugaces de gaz	Mise en décharge contrôlée avec récupération de l'énergie dans la région de Moscou	Fédération de Russie / Pays-Bas	10	7 300
Sources d'énergie renouvelables	Aeroenergía S.A. Éolienne	Costa Rica / États-Unis d'Amérique	20	36 194
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Aluksne	Lettonie / Suède	10	254 000
Sources d'énergie renouvelables	Projet APS/CFE de mini-réseau faisant appel à des sources d'énergie renouvelables	Mexique / États-Unis d'Amérique	30	7 415
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Baisogale	Lituanie / Suède	10	109 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Balvi	Lettonie / Suède	10	132 000

Type d'activité	Titre de l'activité	Parties (bénéficiaire/investisseur)	Vie utile (années)	Impact sur les émissions de gaz à effet de serre* (tonnes)
Sources d'énergie renouvelables	Projet de production d'électricité à partir de la biomasse, phase I	Honduras / États-Unis d'Amérique	21	2 373 940
Sources d'énergie renouvelables	Projet de production d'électricité à partir de la biomasse, phase II	Honduras / États-Unis d'Amérique	21	2 373 940
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Birzai	Lituanie / Suède	15	169 500
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Brocena	Lettonie / Suède	10	86 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Daugavgriva	Lettonie / Suède	15	195 000
Sources d'énergie renouvelables	Projet hydroélectrique de Doña Julia	Costa Rica / États-Unis d'Amérique	15	210 566
Sources d'énergie renouvelables	Projet géothermique d'El Hoyo-Monte Galan	Nicaragua / États-Unis d'Amérique	40	19 765 628
Sources d'énergie renouvelables	Projet pilote visant à remplacer les combustibles fossiles par la bioénergie	Slovaquie / Norvège	30	19 000
Sources d'énergie renouvelables	Projet de raccordement au réseau d'installations photovoltaïques	Fidji / Australie	1	13
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Haabneme	Estonie / Suède	10	124 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Janmuiza	Lettonie / Suède	10	38 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Jekabplis	Lettonie / Suède	10	24 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Jurmala	Lettonie / Suède	10	94 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Kazlu Ruda	Lituanie / Suède	10	44 000
Sources d'énergie renouvelables	Kilung-Chuu Micro Hydrel, Bhoutan	Bhoutan / Pays-Bas	4	25 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Narva Jõesuu	Estonie / Suède	10	8 100
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Paldiski	Estonie / Suède	10	81 000

Type d'activité	Titre de l'activité	Parties (bénéficiaire/investisseur)	Vie utile (années)	Impact sur les émissions de gaz à effet de serre* (tonnes)
Sources d'énergie renouvelables	Plantas Eólicas S.A. Éolienne	Costa Rica / États-Unis d'Amérique	21	222 538
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Rauna	Lettonie / Suède	10	24 000
Sources d'énergie renouvelables	SELCO - projet d'électrification rurale à Sri Lanka	Sri Lanka / États-Unis d'Amérique	29	5 684 448
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Slampe	Lettonie / Suède	10	39 000
Sources d'énergie renouvelables	Électrification rurale faisant appel à l'énergie solaire au Honduras	Honduras / États-Unis d'Amérique	24	34 398
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières et amélioration de l'efficacité énergétique - Sventupe	Lituanie / Suède	10	36 500
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Taru-Aardla	Estonie / Suède	15	122 300
Sources d'énergie renouvelables	Projet de ferme éolienne de Tierras Morenas	Costa Rica / États-Unis d'Amérique	13	57 203
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Ugale	Lettonie / Suède	10	44 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Valga	Estonie / Suède	10	64 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Valka	Lettonie / Suède	10	30 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Varena	Lituanie / Suède	10	195 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Vienybe	Lituanie / Suède	10	140 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Viesite	Lettonie / Suède	10	24 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Viljandi	Estonie / Suède	15	147 000
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières - Võru	Estonie / Suède	10	114 000
Sources d'énergie renouvelables	Centrale éolienne	Lettonie / Allemagne	10	12 579

Type d'activité	Titre de l'activité	Parties (bénéficiaire/investisseur)	Vie utile (années)	Impact sur les émissions de gaz à effet de serre* (tonnes)
Sources d'énergie renouvelables	Adaptation de chaudières + amélioration de l'efficacité énergétique - Ziegzdriai	Lituanie / Suède	10	22 000

* Volume estimatif des émissions de gaz à effet de serre réduites ou fixées (en tonnes d'équivalent CO₂).

** Deux activités qui précédemment avaient été mentionnées séparément, à savoir "CARFIX : gestion durable des forêts" et "BIODIVERSIFIX" se trouvent désormais englobées dans ce projet.

Tableau 2. Nombre de projets et impact sur les émissions de gaz à effet de serre par type d'activité pendant la vie utile des projets

Type d'activité	Nombre de projets	Impact sur les émissions de gaz à effet de serre*	Impact moyen sur les émissions de gaz à effet de serre par projet**
Préservation, reboisement ou remise en état des forêts	11	84 322 571	7 665 688
Boisement	1	292 728	292 728
Agriculture	2	3 065 770	1 532 885
Remplacement des combustibles	3	3 023 416	1 007 805
Piégeage des émissions fugaces de gaz	2	30 007 966	15 003 983
Efficacité énergétique	36**	7 773 939	215 943
Sources d'énergie renouvelables	40	33 183 262	829 582
TOTAL	95	161 669 652	1 701 786

* Volume estimatif des émissions de gaz à effet de serre réduites ou fixées (en tonnes d'équivalent CO₂).

** Pour deux projets d'efficacité énergétique, l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre n'a pu être clairement déterminé et a donc été considéré comme nul en attendant de plus amples informations.

Tableau 3. Nombre de projets par type d'activité et par région

Type d'activité	Région*				Total par type
	AFR	ASP	TPE	ALC	
Boisement			1		1
Préservation des forêts et reboisement		1	2	8	11
Agriculture				2	2
Piégeage des émissions fugaces de gaz			2		2
Remplacement des combustibles			3		3
Efficacité énergétique	1	2	32	1	36**
Sources d'énergie renouvelables		3	28	9	40
Total par région	1	6	68	20	95

* AFR=Afrique; ASP=Asie et Pacifique; TPE=pays en transition sur le plan économique;
ALC=Amérique latine et Caraïbes.

** Pour deux projets, l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et la vie utile n'ont pu être clairement déterminés.
